AMI Bien Vieillir en tiers-lieux

DOSSIER DE CANDIDATURE

**Dossier à envoyer en PDF ou word au plus tard le 15 juin 2025 minuit par email**

**à** **theo.lachmann@tiers-lieux.fr**

**Avec l’objet suivant - *Dossier de candidature - AMI Bien Vieillir- Nom du projet -***

***Dossier de candidature - AMI Bien Vieillir***

L’Association Nationale des tiers-lieux en partenariat avec l’action sociale AG2R La Mondiale, la Fondation RTE pour les ruralités, Air Liquide Santé à Domicile France, le GIP France Tiers-Lieux et la Banque des Territoires, **lance un Appel à Manifestation d’intérêt auprès des tiers-lieux et de leur écosystème local afin de sélectionner une dizaine de territoires ruraux bénéficiaires.** Les acteurs cités ci-dessus forment un Comité de Pilotage en charge de la mise en œuvre et du suivi de ce projet.

**CONTEXTE**

Cet appel à manifestation s’inscrit dans le cadre du projet Bien Vieillir en Tiers-Lieux qui se déroule sur 2025 et 2026. Ses objectifs sontles suivants:

* Développer des actions concrètes en tiers-lieux ruraux pour accompagner l’avancée en âge des habitants, des patients, des usagers du territoire d’ancrage du tiers-lieu, en complémentarité avec ce qui existe sur les territoires, ou pour répondre aux besoins identifiés.
* Mieux intégrer les tiers-lieux dans les écosystèmes territoriaux du bien vieillir, pour développer les complémentarités avec les acteurs publics et privés de la santé.
* Faire monter en compétences les équipes et les services des tiers-lieux pour faciliter la compréhension holistique des enjeux du bien vieillir et leur prise en compte dans le déploiement des activités proposées au sein du lieu.

**Propos liminaires :**

Vous trouverez ci-dessous un glossaire permettant de faciliter la compréhension de l’AMI. Ce glossaire est transmis à titre indicatif et les termes définis correspondent à la vision des membres du COPIL sur chacune des notions abordées :

* **Bien vieillir** :

La notion de Bien vieillir s’inscrit dans la définition de la santé faite par l’Organisation mondiale de la santé (OMS), selon laquelle « la santé est un état de bien-être physique, mental et social ». Elle désigne un processus global et positif par lequel une personne avance en âge de manière épanouie, sereine et satisfaisante. Cela implique le maintien de la santé physique et mentale, le développement de liens sociaux, l’engagement dans la vie collective, la solidarité intergénérationnelle, ainsi que l’accès à un habitat adapté et à une sécurité financière. Le vieillissement en bonne santé en est un pilier essentiel : il consiste à préserver et développer les capacités fonctionnelles nécessaires au bien-être et à l’autonomie à un âge avancé, tout en favorisant une qualité de vie optimale.

* **Ruralité :**

Dans le cadre de ce projet, nous nous nous appuyons sur les données de l’INSEE pour définir la ruralité qui regroupe ici : les territoires communaux caractérisés par un faible niveau de densité, soit environ 88 % des communes françaises, représentant 33 % de la population. Au sein des communes rurales, [**la grille INSEE**](https://www.insee.fr/fr/information/6439600) distingue : les « bourgs ruraux » ; le « rural à habitat dispersé » ; le « rural à habitat très dispersé ».

* **Compagnonnage** :

Le compagnonnage est une activité d’accompagnement permettant de transmettre des savoirs, des savoir-faire, des valeurs et conseiller. Il repose sur l’apprentissage par la pratique, l’accompagnement par des pairs expérimentés, et la progression personnelle et professionnelle par l’expérience. Il met en avant la solidarité, l'entraide, dans une logique de formation adapté aux besoins du porteur de projet.

**Ce projet s’articule sur 3 phases :**

1/ Une sensibilisation des tiers-lieux à l’échelle nationale sur les enjeux du bien vieillir (besoins des usagers, détections des fragilités, etc.). Cette sensibilisation a été effectuée en mars et avril 2025 via deux webinaires dont vous pouvez trouver les replay [ici.](https://nuage.tiers-lieux.fr/s/KHm72LzZFkXJNNf)

2/ Le repérage et la consolidation de 10 écosystèmes locaux ruraux acteurs sur les enjeux du bien vieillir et de l’aidance. Pendant cette phase de consolidation, les porteurs de projet sélectionnés seront accompagnés et formés afin d’affiner les objectifs du projet les actions à mettre en place.

3/ La mise en place des 10 projets sélectionnés et accompagnés. Les projets bénéficieront d’un soutien financier ainsi que d’un compagnonnage par d’autres tiers-lieux ayant de l’expertise dans les projets en lien avec les seniors, l’aidance ou le bien vieillir.

Cet AMI intervient pour les phases 2 et 3.

**Ces projets devront s’appuyer sur des écosystèmes locaux réunissant des acteurs complémentaires qui se coordonneront pour co-construire des solutions adaptées aux besoins spécifiques des seniors.**

Ces acteurs pourront être : **des associations, des collectivités, des acteurs institutionnels, des acteurs locaux de la retraite complémentaire AGIRC ARRCO (Agence conseil retraite, Centre de prévention AGIRC ARRCO etc), des tiers)lieux de santé, des centres de soins, des tiers-lieux solidaires etc**.

La mise en place de ces projets pourra avoir un impact sur l’emploi local notamment via de la création d’emploi ou de l’accompagnement vers l’emploi.

**Exemple de projets qui pourront être développés :**

* Création d’un jardin thérapeutique, qui offre un cadre efficace pour la  gestion du stress, la prévention en matière de santé (activité physique  adaptée et alimentation) et la lutte contre l'isolement.
* Mise en place d’ateliers culturels, de santé, et bien-être adapté : atelier chute, santé sexuelle, le deuil,...
* Mise en place d’ateliers d’information aux droits retraite, de préparation à la retraite, de bilan de prévention santé,
* Facilitation de l’accès à des ressources et à des informations pour les seniors ou leurs aidants : les tiers-lieux peuvent servir de centre de ressources pour les aidants familiaux en mettant à leur disposition des informations sur les services de soutien disponibles, les droits des aidants, les programmes d'aide financière, etc. Cela passe par la formation des équipes aux ressources et informations des plateformes de coordination.
* Organisation d’événements et des activités inclusives : les tiers-lieux peuvent organiser des événements et des activités qui favorisent l'inclusion sociale des aidants familiaux et de leurs proches dépendants, leur offrant ainsi des opportunités de socialisation et de participation à la vie communautaire.
* Mise en place d’activités spécialement conçues pour offrir aux aidants familiaux des temps ou des séjours de répit, un retour vers un parcours de soin, se ressourcer autours d’ateliers de relaxation, des cours de yoga ou de méditation, des séances de massage.
* Mise en place des services de garde occasionnelle pour les personnes dépendantes afin de permettre aux aidants de prendre des pauses régulières en toute tranquillité d'esprit.
* Mise en place de projet facilitant la mobilité partagée des seniors.

**1- Informations sur votre tiers-lieu**

* **Nom de votre tiers-lieu :**
* **Contact email :**

*C'est le mail qui sera utilisé pour vous faire parvenir les résultats de l'appel à contribution*

* **Confirmation de votre contact email :**

*C'est le mail qui sera utilisé pour vous faire parvenir les résultats de l'appel à contribution*

* **Ville / Commune / lieu dit du tiers-lieu :**
* **Code Postal :**

;

* **À quel type de commune rurale appartenez-vous ? (où sur quel type de commune rurale le projet va-t-il se dérouler ?)**

*La grille INSEE distingue : les « bourgs ruraux » ; le « rural à habitat dispersé » ; le « rural à habitat très dispersé ».*

* **Forme juridique du tiers-lieu qui porte le projet** :

*Choisir parmi : Association - SCIC - SCOP - SAS - SARL - SA - Collectivité - Université - Collectif informel - Autre (si Autre précisez)*

* **Typologie du tiers-lieu qui porte le projet :**

*Choisir parmi : Bureaux partagés / Coworking - Tiers-lieu culturel - Fablab / Makerspace / Hackerspace (Espaces du Faire) - Ateliers artisanaux partagés - Living Labs / Laboratoires d’innovation sociale - Tiers-lieu nourricier - Tiers-lieu de santé - Autre (précisez)*

* **Activités principales du tiers-lieu :**

*Décrire les activités de manière synthétique*

* **Votre tiers-lieu est labellisé ? :**

*Notamment parmi : Fabrique de territoire - Manufacture de proximité - EVS - Deffinov - Autre - Aucun label*

* **Date d’ouverture de votre tiers-lieu ? :**

*Cet AMI s'adresse à des tiers-lieux déjà existants.*

* **Merci de détailler ici le public que vous recevez :**
* **Si vous recevez du public ou des usagers seniors, merci de nous détailler les activités mais aussi les usages en terme d’accessibilité (s’il y’en a) que vous mettez en place ? :**
* **Êtes vous adhérent de l’ANTL ? :**
* **Êtes vous adhérent de votre réseau régional ? :**
* **Quel est votre n° SIREN / SIRET ? :**

**2- Partie projet**

### **Présentation du projet**

* **Nom du projet** :
* **Objectif général** **et problématique territoriale à laquelle il répond :**
* **Synthèse du projet :**

*En 10 lignes maximum*

* **Quelle est la cohérence de votre projet avec les objectifs de l’AMI ?**
* **Description succincte du territoire sur lequel le projet se mettra en place** :

*Donnez ici des indications sur le contexte rural, les enjeux démographiques, les particularités sociales et sanitaires, mais aussi la délimitation géographique du projet mis en place.*

* **Lien vers toute documentation (si existant) permettant de donner un éclairage sur le projet :**

*(Études de faisabilité, rapports d'activités antérieures, présentations du projet)*

* **Description détaillée du public ciblé par le projet :**

### **Identification des besoins locaux**

* **Diagnostic socio-économique territorial :**

*Présentez ici un diagnostic d’1 ou 2 page maximum. Il devra être centré notamment sur les enjeux du bien vieillir ou constats existants sur le vieillissement et l’aidance dans la zone concernée*

* **Retours d’acteurs locaux identifiant des besoins non couverts chez les 65+ ou les aidants sur votre territoire :**

*Témoignages, études locales, retour d’usagers (le cas échéant), d’associations locales, d’institutions....*

### **Partenariat et consortium**

* **Identification et présentation détaillée de chacun des membres du consortium :**

*Acteurs du médico-social, sanitaires, collectivités, associations , acteurs de l’emploi, etc.*

* **Présentation du rôle de chacun des acteurs dans le projet :**
* **Description des modalités de gouvernance partagée et du fonctionnement collaboratif au sein du consortium :**

### **Contenu de l’expérimentation**

* **Description des activités proposées dans votre projet :**

*Décrivez ici les principales activités de votre projet en lien avec le bien vieillir (prévention, lien social, mobilité, alimentation, logement, numérique…)*

* **Si existantes description des modalités de co-construction de ces activités avec les usagers (seniors, aidants, habitants) :**
* **Présentation de la dimension territoriale de l’ancrage local et des ressources internes mobilisées pour ces activités :**

*On cherche ici à savoir où, avec qui, comment l’activité va se structurer (ressource interne ? externe ?)*

### **Impacts attendus**

* **Présentation des impacts sociaux attendus :**

*Amélioration du quotidien des seniors, réduction de l’isolement, soulagement des aidants...*

* **Présentation des impacts économiques et sur l’emploi local :**

*Création ou consolidation d’emplois, parcours d’insertion, nouvelles compétences mobilisées*

* **Description des retombées sur l’écosystème local :**

*(services, innovation sociale, structuration d’acteurs…)*

### **Besoins en accompagnement**

* **Attentes spécifiques vis-à-vis du soutien proposé dans le cadre de l’AMI et notamment de la première phase située en amont de la mise en place du projet : la phase d’accompagnement :**

*(mise en réseau, formation, outils, évaluation…)*

* **Vos besoins identifiés en lien avec le bien vieillir ?**
* **Avez-vous déjà repéré un acteur (tiers-lieu compagnon) pour votre accompagnement ?**

*Si oui, merci de préciser lequel ou lesquels.*

### **Modalités d’évaluation et impact**

* **Présentation des indicateurs de suivi et d’évaluation envisagés pour votre projet :**

*Nombre de bénéficiaires, emplois créés, satisfaction, évolution des partenariats…*

* **Si vous êtes déjà au fait de la méthode d’évaluation que vous allez employer merci de la présenter succinctement.**

*Pour vous guider sur ce sujet, vous pouvez vous demander : comment savoir si notre projet aura réussi ?*

### **Pérennisation du projet**

* **Indiquez la manière dont vous envisagez de pérenniser / déployer les initiatives de votre expérimentation :**

### **Emploi et formation**

* **Présentez l’impact éventuel du projet sur l’emploi local notamment via de la création d’emplois ou de l’accompagnement vers l’emploi :**

*Vous pouvez notamment détailler combien d’emplois, sur quel poste et pour quel phase du projet. Vous pouvez notamment détailler quel type d’accompagnement vers l’emploi, pour quel public, le format et la durée de l’accompagnement.*

* **Si vous envisagez de salarier quelqu’un pour la mise en place de ce projet merci de détailler ce que vous envisagez en terme de type de contrat - profil - durée et comment vous envisager la pérennisation de ce.ces postes dans le temps long :**

**3- Partie budget et calendrier de mise en place**

### **Présentation de votre Budget**

* **Présentez ici le budget du projet en incluant les financements prévus et les ressources humaines mobilisées**

*Vous pouvez utiliser ce format type si vous le souhaitez :* **https://nuage.tiers-lieux.fr/s/fYiN3Ms5YWWXezA**

* **Quel est le budget global du projet ?**
* **Quel est le montant sollicité dans le cadre de cet AMI ?**

*Pour rappel, Les enveloppes proposées seront de 20 000 euros minimum, et pourront atteindre 30 000 euros maximum dans le cadre de projets particulièrement innovants et avec un impact significatif sur l’emploi.*

* **Quels sont les financements complémentaires obtenus / envisagés (si nécessaire) ? :**

### **Présentation du calendrier et étapes clés**

* **Phasage prévisionnel du projet :**

*(lancement, expérimentation, évaluation)*

* **Durée totale de l’expérimentation complète :**
* **Jalons principaux envisagés :**

**4- Pièces complémentaires**

En complément de votre dossier, merci de prendre connaissance, par tous les membres du consortium, du [**Manifeste**](https://nuage.tiers-lieux.fr/s/a8e7Cd4kzEberwf/download/Manifeste%20ANTL.pdf)de l’ANTL.

En répondant à cet AMI vous vous engagez à documenter et partager votre projet.

**FAQ**

**Concernant la partie employabilité dans le projet :**

—> Elle n’est pas obligatoire sauf pour les demandes situées autour de 30K.

—> Elle peut-être appliquée ou pas dans les projets portant sur une demande financière autour de 20K

—> Les projets qui souhaitent intégrer cette composante peuvent :

- concerner de l’emploi direct : permettre de recruter de nouveaux employés pour la mise en oeuvre de ce projet

- concerner de l’emploi indirect : consolider des emplois existants mais avec une volonté explicite de pérennisation (et montrer en quoi le ou les postes concernés sont dépendants de ce projet pour se maintenir) / porter sur de la formation qui permettra une montée en compétence pour des bénéficiaires et donc les amener plus facilement à de l’emploi

—> Les projets qui sont concernés par cette thématique peuvent s’associer à des dispositifs d’insertion, adultes relais….

**Concernant la partie consortium dans le projet :**

—> Elle est obligatoire mais peut concerner une diversité d’acteurs (PTCE, Associations, Institutions, Protection Sociale, CHU, EHPADs, Gérontopoles….)

—> La contractualisation formelle entre les membres du consortium n’est pas obligatoire, elle est conseillée cependant le rôle et la mission de chaque acteur devra être correctement compréhensible

—> C’est le tiers-lieu qui aura la gestion de l’enveloppe budgétaire

**Concernant la partie ruralité dans le projet :**

—> Pour savoir si une commune est considérée comme rurale nous vous conseillons de vous rendre sur le site de l’INSEE https://www.insee.fr qui considère qu’une commune hors des pôles urbains et hors couronne d'une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants est considérée comme rurale.

Le COPIL qui gère cet AMI se basera sur la grille de l’INSEE afin de déterminer si la Commune en question est rurale ou non. la grille INSEE distingue notamment parmi les commune rurales : les  « bourgs ruraux » ; le « rural à habitat dispersé » ; le « rural à habitat très dispersé ».

—> Le porteur de projet ainsi que les partenaires locaux peuvent être situés en zone urbaine mais le projet en question doit prendre place en zone rurale.

**Concernant l’utilisation des fonds du projet :**

—> Les fonds devront être utilisés pour la période 2025-2026, cependant si vous avez des fonds complémentaires et donc un budget total plus conséquent vous pouvez présenter un budget qui dépasse cette période. Il faudra alors que la partie budgétaire issue de cet AMI soit dépensée avant la fin de 2026.

—> Les fonds peuvent servir à du fonctionnement et/ou de l’investissement et/ou de la prestation mais uniquement en lien avec la mise en oeuvre du projet.

**Concernant la partie tiers-lieu :**

—> Nous ne donnons pas une définition précise et spécifique des tiers-lieux, pour savoir si vous êtes un tiers-lieu, nous vous conseillons de vous référer au Manifeste de l’ANTL :  <https://nuage.tiers-lieux.fr/s/a8e7Cd4kzEberwf/download/Manifeste%20ANTL.pdf>

—> Il n’est pas obligatoire d’être un tiers-lieu spécifique de la santé ou médico social pour être candidat à cet AMI

—> Les fiches ressources issues des webinaires de sensibilisation nationales sont disponibles ici : <https://nuage.tiers-lieux.fr/s/bTfontnTzHPJAyb>